

Un guide pour bien faire les choses

Règles de conduite Compliance



Notre déclaration liée à la Compliance

Notre politique d'entreprise

Nos règles de conduite

1. Nous ne laissons pas les conflits d'intérêts ou la corruption influencer nos actions et nous rejetons la corruption et la fraude comme moyen d'atteindre nos objectifs
2. Nous protégeons les données à caractère personnel de nos collaborateurs, de nos clients et de nos partenaires commerciaux et ne les traitons que sur la base d'une norme d'autorisation ou d'un consentement en matière de protection des données
3. Nous respectons la concurrence loyale et non faussée
4. Nous garantissons la sécurité et la qualité marchande de nos produits et protégeons ainsi particulièrement nos clients contre les risques sanitaires
5. Nous respectons la propriété de l'entreprise ainsi que ses secrets industriels et commerciaux
6. Nous assurons une comptabilité conforme et remplissons nos obligations fiscales et douanières
7. Nous prenons les mesures nécessaires pour éviter le blanchiment d'argent et la mise à disposition de ressources financières à des partenaires commerciaux soumis à des sanctions dans notre sphère d'influence
8. Nous respectons les droits de l'Homme
9. Nous menons nos activités dans le respect de l'environnement
10. Nous attendons également de nos partenaires commerciaux et des acteurs de l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement qu'ils adoptent un comportement responsable et conforme à la loi

Soupçon, déclaration et conséquences d'une violation de la Compliance

Contact

***Une conduite conforme au droit
représente l'une des conditions
fondamentales pour le succès durable
de notre entreprise.***

***La Compliance est un élément
indispensable de notre culture
d'entreprise.***

* Afin de garantir une meilleure lisibilité, la forme masculine est utilisée dans ce texte pour la désignation de personnes et les termes se rapportant aux personnes. Par principe, les termes correspondants s'appliquent à tous les sexes dans un souci d'égalité de traitement. La forme de langage abrégée est nécessaire uniquement pour la rédaction et ne revêt aucune autre valeur.

Notre déclaration liée à la Compliance

Le conseil d'administration de Belgique GmbH & Co. KG s'engage sans équivoque, à respecter le principe de l'entreprise selon lequel « Nous nous conformons au droit en vigueur et aux directives internes ».

Pourquoi la Compliance est-elle un élément indispensable de notre culture d'entreprise ?

Pour nous, une conduite conforme au droit est évidente et constitue l'une des conditions fondamentales pour le succès durable de notre entreprise. Ceci signifie concrètement que nous garantissons la conformité légale dans tous les processus d'entreprise afin d'assurer les activités commerciales et de prévenir les dommages substantiels causés à l'entreprise. Nous assumons ainsi notre responsabilité sociale et protégeons à la fois nos collaborateurs, nos clients et nos partenaires commerciaux.

Nous atteignons cet objectif en sensibilisant sur les risques liés à la Compliance au sein de l'entreprise et en déterminant les mesures nécessaires. Les thèmes suivants forment les points principaux de notre système de gestion de la Compliance : anti-corruption/anti-fraude, protection des données, droit des cartels ainsi que la Compliance des partenaires commerciaux, de la chaîne d'approvisionnement, des produits, de la fiscalité, de la comptabilité et des Ressources humaines. Nous encourageons également nos partenaires commerciaux à adopter un comportement conforme à la loi tout au long de la chaîne d'approvisionnement et exigeons en particulier le respect des droits humains et des normes environnementales.

Les potentielles violations de la Compliance peuvent être signalées via notre système d'alerte. L'auteur du signalement n'en subit aucun préjudice. Chaque signalement est

traité et examiné de manière strictement confidentielle. Chaque violation de la Compliance est sanctionnée de façon appropriée (« principe de tolérance zéro »).

Chez Lidl, nous assumons communément la responsabilité de nos actions devant la loi. Nous sommes également incités à coopérer activement à la mise en œuvre des mesures liées à la Compliance et à garantir une conduite conforme au droit en vigueur. Pour ce faire, nous bénéficions du soutien du département Légal, par le biais par exemple de directives, de formations obligatoires ou de conseils.

Un engagement réel dans une culture de conformité permet à notre entreprise de renforcer la confiance de nos collaborateurs et de nos clients envers Lidl et d'être un partenaire fiable pour nos partenaires commerciaux.

La direction Lidl Belgique GmbH & Co. KG

Notre politique d'entreprise

Nous nous conformons aux lois en vigueur et aux directives internes.

La conformité signifie le respect des lois en vigueur et des directives internes. Ce principe est ancré dans la politique d'entreprise chez Lidl « **Nous nous conformons aux lois en vigueur et aux directives internes** ».

Chaque collaborateur de l'entreprise fait en sorte, dans son domaine de responsabilité, que le droit en vigueur et les directives internes soient respectés et que les risques juridiques soient suffisamment pris en compte. Lidl soutient cette démarche en proposant des conseils juridiques, des formations et une veille juridique. Chaque collaborateur est tenu de s'informer sur le droit et les directives internes applicables à son domaine de responsabilité et de participer aux formations qui lui sont proposées. Chaque cadre a le devoir d'assurer la participation de ses collaborateurs.

Nos règles de conduite

En droite ligne avec notre principe d'entreprise selon lequel « **Nous nous conformons au droit en vigueur et aux directives internes** », les règles de conduite suivantes s'appliquent à tous

Nous ne laissons pas les conflits d'intérêts ou la corruption influencer nos actions et nous rejetons la corruption et la fraude comme moyen d'atteindre nos objectifs



L'acceptation et l'octroi de cadeaux, d'invitations et d'autres avantages de la part de tiers ou à des tiers sont strictement interdits. Les exceptions ne sont autorisées que conformément aux règlements internes.

Toute activité au sein de Lidl et toute décision prise dans ce contexte ne doivent être exercées ou prises que dans l'intérêt de l'entreprise. Toute influence

réelle ou potentielle d'intérêts privés doit être évitée. Chaque collaborateur doit en principe identifier lui-même les conflits potentiels entre ses intérêts personnels et ceux de l'entreprise. S'il n'est pas possible d'éviter ou de résoudre un conflit d'intérêts potentiel de manière autonome, le conflit doit être immédiatement déclaré au supérieur hiérarchique direct. La déclaration doit toujours être faite avant le début de l'activité ou de la décision concernée. Si la situation change, une nouvelle déclaration doit être faite. Tous les nouveaux collaborateurs sont tenus de déclarer les conflits d'intérêts existants ou potentiels à leur supérieur hiérarchique au début de leur contrat de travail.

Les dons, les parrainages et le recours à des subventions ne peuvent être effectués qu'en conformité avec les règlements internes.

Nous protégeons les données à caractère personnel de nos collaborateurs, de nos clients et de nos partenaires commerciaux et ne les traitons que sur la base d'une norme d'autorisation ou d'un consentement en matière de protection des données

Nos collaborateurs, nos clients et nos partenaires commerciaux comptent sur nous pour que leurs données soient en sécurité. Les données ne peuvent être traitées que dans la mesure nécessaire et à des fins prédéfinies, claires et légitimes. Des mesures techniques et organisationnelles garantissent que les données sont protégées contre tout accès non autorisé.



Nous respectons la concurrence loyale et non faussée

Nous définissons notre stratégie commerciale, de marché, d'expansion, d'assortiment et de prix de manière autonome et ne nous concertons pas à ce sujet avec nos partenaires commerciaux ou nos concurrents. Nous n'échangeons pas non plus avec nos partenaires commerciaux ou nos concurrents d'autres informations sensibles sur le plan commercial, telles que le chiffre d'affaires, le montant des ventes, les coûts, etc.

Nous ne participons pas non plus à des appels au boycott dirigés contre d'autres acteurs du marché. Nous n'abusons pas de notre pouvoir de négociation ou de notre position sur le marché par rapport

à des partenaires commerciaux ou à des tiers comme cela pourrait être le cas, par exemple, en exigeant unilatéralement des services supplémentaires sans contrepartie correspondante ou en vendant des marchandises à un prix d'acquisition inférieur.

Nous respectons ces principes quelle que soit la forme de notre communication, écrite ou orale.

Nous rejetons sans équivoque et sans délai toute tentative d'influence inadmissible de la part de partenaires commerciaux ou d'autres acteurs du marché, conformément aux règlements internes.



Nous garantissons la sécurité et la qualité marchande de nos produits et protégeons ainsi particulièrement nos clients contre les risques sanitaires



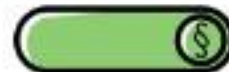
Dans certains cas, nos produits commerciaux peuvent présenter des risques, par exemple en raison d'une contamination par des corps étrangers, d'une déclaration de produit erronée ou d'une modification des propriétés du produit suite à une mauvaise manipulation de la marchandise. Nous gérons les risques qui en découlent par une analyse systématique des dangers tout au long de notre chaîne de processus. De plus, nous encourageons la conformité légale par des mesures préventives de base et en dégageons les mesures nécessaires. Nous étudions immédiatement les indications relatives à une gestion insuffisante des risques, nous veillons à y remédier le plus rapidement possible et nous vérifions la nécessité d'adapter et d'améliorer nos processus.

Nous respectons la propriété de l'entreprise ainsi que ses secrets industriels et commerciaux

Nous avons besoin de nos biens physiques, tels que les marchandises, l'équipement de nos magasins et les outils de travail, ainsi que de nos biens intellectuels, tels que les marques, les brevets et le savoir-faire, pour réaliser notre succès commercial.

Chacun d'entre nous protège la propriété de Lidl, la traite avec soin et l'utilise exclusivement aux fins prévues. Le vol, le gaspillage, les dommages intentionnels ou l'utilisation privée non autorisée

ne seront pas tolérés. Le traitement confidentiel et la conservation en toute sécurité des secrets industriels et commerciaux sont pour nous une évidence. La confidentialité est garantie par des accords contractuels.



Nous assurons une comptabilité conforme et remplissons nos obligations fiscales et douanières.

Nous respectons les principes d'exhaustivité et d'exactitude dans notre comptabilité, nos comptes ainsi que dans nos déclarations fiscales. Nos processus sont organisés de manière à ce que toutes les données pertinentes soient saisies avec exactitude et en temps voulu dans la comptabilité ainsi que dans les déclarations fiscales et douanières. Nous ne tolérons pas les manipulations intentionnelles et les déclarations délibérément fausses.



Nous prenons les mesures nécessaires pour éviter le blanchiment d'argent et la mise à disposition de ressources financières à des partenaires commerciaux soumis à des sanctions dans notre sphère d'influence.



En cas de soupçon de blanchiment d'argent*, par exemple en cas de paiement en espèces excessivement élevé, nous refusons la transaction et signalons le soupçon aux autorités compétentes par l'intermédiaire du service Compliance. En outre, nous vérifions soigneusement l'identité de nos partenaires commerciaux et la confrontons aux listes de sanctions nationales et internationales en matière de commerce extérieur.

* Le blanchiment d'argent désigne l'introduction dans le circuit économique légal de fonds ou de valeurs patrimoniales acquis de manière criminelle.



08

Nous respectons les droits de l'Homme

L'action entrepreneuriale peut engendrer la violation des droits de l'Homme. Nous sommes conscients de notre responsabilité sociale, notamment vis-à-vis des êtres humains. Il est pour nous naturel de respecter les droits de l'Homme non seulement dans notre relation avec nos collaborateurs, mais aussi dans le cadre de l'ensemble de nos activités d'entreprise.



L'équipe Lidl se compose d'un grand nombre de collaborateurs dans le monde entier. Nos collaborateurs mineurs bénéficient à cet égard d'une protection particulière. Nous ne tolérons pas le travail des enfants, le travail forcé ou l'esclavage.



La sécurité au travail sert à éviter les accidents liés au travail et les risques pour la santé des collaborateurs. Nous travaillons en permanence à minimiser les risques, à former les collaborateurs et les cadres et à développer notre culture de sécurité.



Afin de préserver la liberté d'association de nos collaborateurs, nous travaillons ouvertement et en toute confiance avec les représentants élus des travailleurs et les syndicats. Dans ce contexte, nous sommes toujours soucieux de favoriser une relation de coopération. Il est évident que nous respectons les accords d'entreprise et les conventions collectives en vigueur.



Nous attachons une importance particulière au traitement équitable de nos collaborateurs. Cela s'applique au processus de candidature, de recrutement, de promotion et de départ de l'entreprise. Nous appliquons le principe de la « tolérance zéro » en matière de discrimination et de harcèlement moral, mais aussi et surtout de harcèlement sexuel.



Nous payons à nos collaborateurs un salaire décent, combiné à de très bonnes conditions de travail équitables.



Dans le cadre de la construction et de l'utilisation de filiales, d'entrepôts et d'autres installations de construction, nous protégeons les vies des personnes impliquées en traitant de manière responsable les terres, les forêts et les eaux. Nous refusons les expulsions illégales et la privation illégale de terres, de forêts et d'eaux.



L'utilisation des agents de sécurité pour protéger nos propriétés et nos biens ne doit pas entraîner de traitement inapproprié des personnes, des blessures corporelles ou des atteintes à la liberté d'association et d'organisation. Nous nous en assurons par une formation et un contrôle appropriés des forces de sécurité.

Nous menons nos activités dans le respect de l'environnement.

En tant qu'entreprise, notre objectif est de mener nos activités de manière à concilier les intérêts économiques et les intérêts écologiques. Partout où nos activités ont un impact sur l'environnement, nous veillons à les gérer de manière responsable.

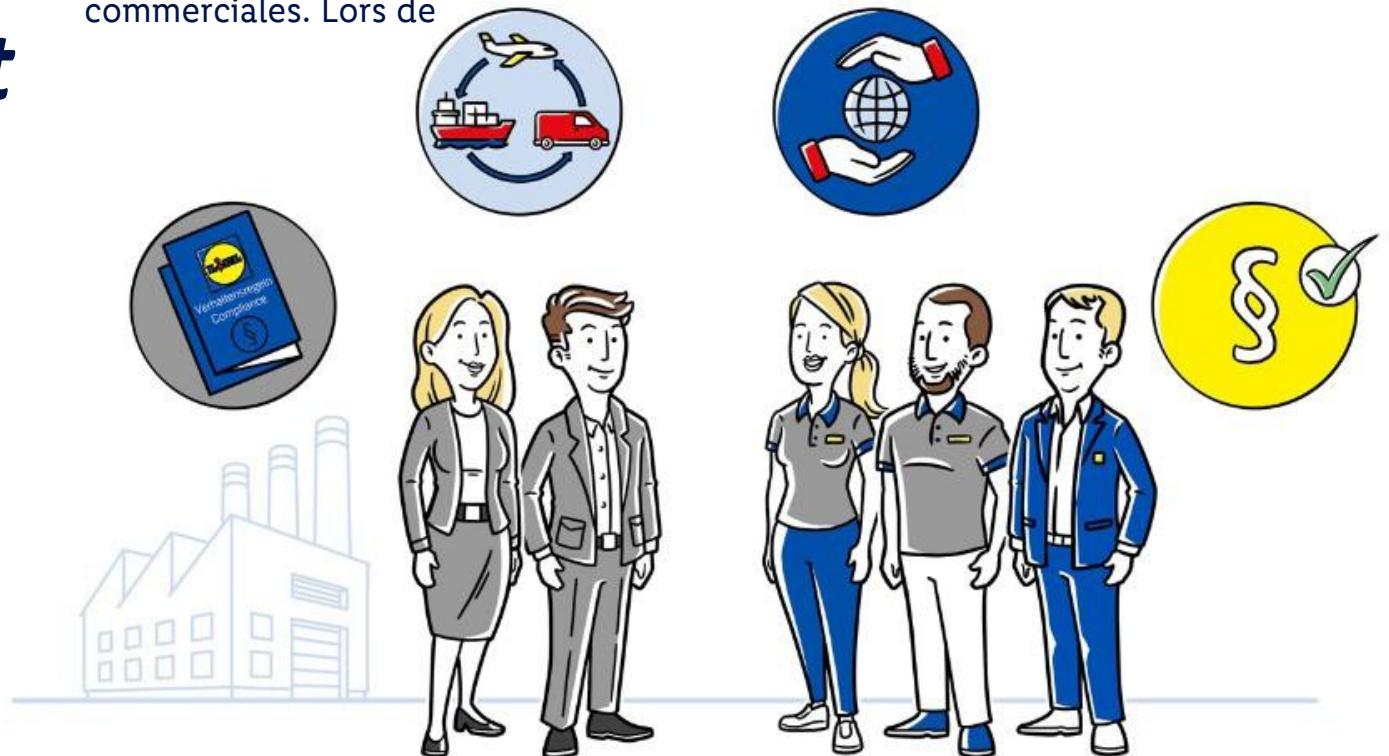


10

Nous attendons également de nos partenaires commerciaux et des acteurs de l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement qu'ils adoptent un comportement responsable et conforme à la loi.

Chez Lidl, nous sommes conscients de notre responsabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement, notamment en ce qui concerne le respect des droits de l'Homme et des normes sociales et environnementales. Notre Code of Conduct pour les partenaires commerciaux décrit les principes fondamentaux de la collaboration avec les partenaires commerciaux. Les principes qui y sont énoncés constituent des normes minimales pour nos relations commerciales. Lors de

l'établissement de nouvelles relations commerciales ou d'une extension importante des relations commerciales existantes, un contrôle des risques liés à la Compliance doit être effectué conformément aux règlements internes. En outre, nos partenaires commerciaux font l'objet d'une analyse de risque annuelle et occasionnelle portant sur les droits de l'Homme et certains risques environnementaux.



Soupçon, déclaration et conséquences d'une violation de la Compliance

La clarification neutre d'éventuelles violations de la Compliance nous aide à limiter les dommages qui pourraient en résulter et à éviter de futures violations. Le principe « **regarder, ne pas détourner le regard** » est donc applicable.

Si des collaborateurs ont connaissance d'une éventuelle violation de la Compliance, ils peuvent contribuer à sa résolution en la déclarant. L'informateur ne subit aucun préjudice du fait de la déclaration. Chaque déclaration est traitée de manière strictement confidentielle. Les déclarations peuvent également être faites de manière anonyme.

Les violations de la Compliance peuvent avoir des conséquences graves pour Lidl, notamment des amendes, des atteintes à la réputation ou d'autres dommages financiers. Conformément au « principe de tolérance zéro », chaque indice de violation de la Compliance fait l'objet d'une enquête chez Lidl. Les violations de la Compliance ne sont pas tolérées, elles sont sanctionnées selon leur nature et leur gravité et, le cas échéant, font l'objet d'une plainte ou sont portées à la connaissance de la justice.

Cela peut entraîner des préjudices importants pour le collaborateur ayant commis cette violation, notamment des amendes ou des peines de prison, des conséquences en matière de droit du travail ou une obligation de verser des dommages et intérêts.



***Les canaux de
déclaration suivants
sont disponibles***

Les collaborateurs peuvent s'adresser directement au responsable de la Compliance ou au service Compliance pour signaler des violations de la Compliance. Pour ce faire l'adresse e-mail suivante peut-être utilisée compliance@lidl.be .

D'autres coordonnées sont disponibles sur l'intranet sous la rubrique « Information > Droit & conformité ».

En outre, notre système de notification en ligne BKMS est disponible sur Internet. Il est également possible d'y effectuer des déclarations de manière anonyme:

www.bkms-system.net/lidl

Il est également possible de contacter notre conseiller juridique externe, qui transmettra votre déclaration au responsable de la Compliance en cas d'indices concrets d'une violation de la Compliance.

Advocat Guido Imfeld (NS+P)

Rue Louvrex 55-57

B-4000 Liège

Tél: +32 (0) 4 220 03 03

Adresse e-mail: guido.imfeld@neumann-schmeer.de

Contact

Pour toute question relative à la Compliance et aux règlements internes y afférents, le responsable de la Compliance, le service de la Compliance sont à votre disposition et compliance@lidl.be

D'autres coordonnées sont disponibles sur l'intranet sous la rubrique

« Information > / Droit & conformité ».